

# Contributions octroyées visant les projets de valorisation du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière

## Mise en contexte

La Ville de Montréal (la Ville) apporte son soutien financier à plusieurs organismes œuvrant sur son territoire. Ce soutien peut prendre différentes formes, par exemple des contributions accordées pour leur fonctionnement ou pour financer différents projets.

La Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière (la Société) a obtenu près de 77M\$ en subventions, visant les projets de valorisation du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (le Musée) depuis 2011. De ce montant, plus de 53M\$ ont été financés par la Ville, positionnant ainsi la Société comme étant un des organismes les plus subventionnés par la Ville en 2018 et 2019, parmi les personnes morales exclues du périmètre comptable de la Ville.

Ces contributions servent à la réalisation de projets visant la valorisation du Musée. Elles proviennent des budgets de fonctionnement du Service de la culture (le Service), lequel est responsable de la gestion des conventions de contribution propres aux projets relatifs au programme triennal d'immobilisations de la Société, aux projets des phases 1 à 3 de l'expansion de la Cité d'archéologie et d'histoire ainsi qu'à d'autres projets.

La Société occupe aussi des bâtiments appartenant à la Ville qui font l'objet d'un bail entre les parties. Indissociable de son site, le Musée doit notamment sa réalisation aux importantes découvertes archéologiques effectuées dans le Vieux-Montréal dès les années 1980. Inauguré en 1992 dans le cadre des fêtes entourant le 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, le Musée constitue le seul musée d'archéologie d'envergure au Canada. Il est également le plus grand et le plus fréquenté des musées d'histoire de Montréal.

## Objectif de l'audit

Cet audit avait pour objectif de s'assurer que les conventions relatives aux contributions financières, visant les projets de valorisation du Musée, accordées par la Ville à la Société font l'objet d'un suivi approprié et que ces contributions sont utilisées aux fins prévues.

## Résultats

Nos travaux d'audit nous amènent à conclure que la Ville n'a pas toujours effectué un suivi approprié, afin de s'assurer que les conventions de contribution soient toujours respectées, ce qui lui permet difficilement de valider que les contributions octroyées ont été utilisées aux fins prévues. Nos travaux nous ont permis de relever que certaines clauses des conventions ne sont pas respectées notamment, quant à la comptabilisation distincte et adéquate pour les projets Fort de Ville-Marie et Collecteur William, à la qualité de l'information contenue dans les rapports de coûts, au respect de l'application du règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle. Enfin, nous avons noté que les approbations pour l'octroi de contrats sont déléguées à un comité du conseil d'administration (CA) de la Société sans qu'une reddition de comptes soit soumise à celui-ci selon les procès-verbaux de 2017 à 2019 que nous avons consultés.

De plus, nous avons aussi observé que certains coûts ont été réclamés subséquemment à l'échéance de la convention, que des fonds non utilisés ont été transférés pour financer d'autres projets, et ce, sans obtenir préalablement les approbations formelles. Bien que le Service effectue un suivi régulier auprès de la Société, la reddition de comptes n'est pas effectuée en temps opportun laissant ainsi le Service devant le fait accompli une fois les sommes dépensées.

# Principaux constats

## Admissibilité des coûts imputés aux projets

- Certaines balises ne sont pas incluses aux conventions de contribution engendrant ainsi des ambiguïtés à l'égard des coûts admissibles aux différentes étapes des projets.
- Certaines clauses des conventions n'ont pas été respectées, notamment le maintien d'une comptabilisation distincte par projet afin de dégager les coûts réels pour les projets Fort de Ville-Marie et Collecteur William.
- Certaines dates limites pour la réalisation des projets énoncées dans les conventions de subvention n'ont pas été respectées; la Société a réclamé des coûts subséquemment aux périodes prévues par les conventions sans que ces dernières soient prolongées et que les approbations écrites requises n'aient été obtenues.

## Redditions de comptes produites et déposées

- La reddition de comptes n'est pas obtenue sur une base régulière représentant un enjeu pour apprécier la réalisation des travaux en temps opportun.
- Les conventions de contribution de la Ville ne précisent pas que toute subvention reçue d'autres sources réduise les coûts supportés par la Ville.

## Mécanismes de suivi

- La Société n'a pas respecté la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville bien qu'il s'agisse d'une exigence de certaines conventions de contribution. Le Service n'a effectué aucune validation afin de s'assurer du respect de celle-ci par la Société.
- Bien que des suivis aient été effectués, le Service n'a pas pleinement assumé son rôle de surveillance, ce qui lui aurait permis de détecter les lacunes dans la comptabilité par projet, les transferts de fonds entre projets, le non-remboursement des fonds excédentaires ainsi qu'une gestion contractuelle par la Société ne respectant pas toujours la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville.

## Comptabilité à la Société

- La Société ne respecte pas les conventions de contribution, du fait qu'elle n'a pas une comptabilité adéquate pour les projets Fort de Ville-Marie et Collecteur William, ce qui engendre des écarts entre les livres de la Société et les rapports présentés à la Ville.

## Processus d'approbation au sein de la Société

- Les membres du CA ou du Bureau de direction ont délégué leur pouvoir d'approbation des contrats pour certains projets sans que ceux-ci fassent l'objet d'une reddition de comptes au CA sur lequel siège un observateur de la Ville. Par conséquent, ce dernier ne reçoit aucune information sur les décisions prises par la Société concernant l'octroi des contrats.

*En marge de ces résultats, nous avons formulé différentes recommandations aux unités d'affaires qui sont présentées dans les pages suivantes. Ces unités d'affaires ont eu l'opportunité de donner leur accord relativement aux recommandations.*